



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

Délibération n° DEL 2025-012

Le **11/03/2025** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **05/03/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 16

CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, MATTANA Alain, DE VIRY François, MOYNAT Raphaël, SECRET Michel, MERLOT Cédric, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès

Procurations : 01

BARBIER Savoya a donné pouvoir à BARBIER Claude

Absents : 07

VIOLLET Pierre, VIOLLET Michèle, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, DE VIRY Henri, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire :

DUPONT Lorelei

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 20/03/2025
- Publication le 25/03/2025

Objet : Mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents - Service technique

Madame Lorelei DUPONT, adjointe déléguée aux ressources humaines, explique à l'assemblée, que des modifications doivent être apportées au tableau des emplois permanents et non permanents, pour le service technique.

Dans le cadre du recrutement ouvert sur le poste de « Responsable des Espaces Publics », un nouvel agent, possédant le grade d'adjoint technique territorial, a été recruté par voie de mutation, avec une prise de poste prévue pour le 1^{er} avril 2025.

Madame DUPONT propose à l'assemblée, à compter du 01/04/2025 :

- de supprimer le poste de technicien à temps complet (créé par délibération n° DEL 2019-073 du 24/09/2019),
- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de supprimer, à compter du 01/04/2025, le poste de technicien à temps complet (créé par délibération n° DEL 2019-073 du 24/09/2019).

Article 2 :

Décide de créer, à compter du 01/04/2025, un poste d'adjoint technique à temps complet.

Résultat du vote :

Pour : 17 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Le Secrétaire,
Lorelei DUPONT

Signé le
20 mars 2025

Signé le
20 mars 2025

Laurent CHEVALIER